

Rapport sur la qualité des actifs au 31 décembre 2015

I- Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
Créances commerciales	0 M €
Crédits à l'exportation	0 M €
Crédits de trésorerie	0 M €
Crédits à l'équipement	0 M €
Crédits investisseurs à l'habitat	30 001 M €
Crédits promoteurs	0 M €
Autres crédits	0 M €
	30 001 M €

Types de contreparties	Encours
Sociétés non financières et entrepreneurs	0 M €
Particuliers	30 001 M €
Autres	0 M €
	30 001 M €

Types de garanties	Encours
Garanties hypothécaires sur habitations	22 196 M €
Cautions délivrées par un établissement de crédit	7 805 M €
	30 001 M €

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayé dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

	Prêts garantis par une hypothèque	Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit
Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours	Encours
Capital restant dû à la clôture de l'exercice	15 437 M €	5 833 M €
Produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	6 759 M €	1 972 M €
	22 196 M €	7 805 M €

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M €	1	0 M €	0
1994	0 M €	7	0 M €	0
1995	0 M €	40	0 M €	0
1996	3 M €	421	0 M €	6
1997	9 M €	801	0 M €	5
1998	24 M €	1 503	0 M €	17
1999	63 M €	2 797	1 M €	59
2000	88 M €	3 131	1 M €	52
2001	114 M €	3 852	3 M €	210
2002	210 M €	5 819	13 M €	625
2003	472 M €	10 124	57 M €	1 718
2004	933 M €	15 761	191 M €	4 406
2005	1 796 M €	24 669	430 M €	7 530
2006	2 401 M €	30 054	595 M €	9 244
2007	2 225 M €	27 508	517 M €	7 427
2008	1 253 M €	17 185	279 M €	4 487
2009	1 451 M €	17 566	485 M €	6 921
2010	2 530 M €	28 922	1 274 M €	16 718
2011	1 738 M €	19 715	737 M €	10 013
2012	1 489 M €	16 077	575 M €	6 889
2013	2 410 M €	22 475	1 202 M €	11 537
2014	1 868 M €	16 855	752 M €	7 407
2015	1 119 M €	8 999	693 M €	6 035
	22 196 M €	274 282	7 805 M €	101 306

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
0	5 M €	712	2 M €	391
1	54 M €	6 537	28 M €	3 100
2	125 M €	8 047	70 M €	4 051
3	225 M €	9 585	115 M €	4 576
4	374 M €	11 470	181 M €	5 475
5	515 M €	12 724	250 M €	6 191
6	614 M €	13 108	290 M €	6 004
7	733 M €	13 553	315 M €	5 673
8	883 M €	14 833	348 M €	5 683
9	1 115 M €	17 136	454 M €	6 535
10	1 276 M €	17 864	537 M €	7 101
11	1 265 M €	16 164	469 M €	5 695
12	1 291 M €	14 795	438 M €	4 839
13	1 310 M €	14 564	433 M €	4 568
14	1 415 M €	14 283	478 M €	4 550
15	1 506 M €	14 161	508 M €	4 643
16	1 366 M €	12 380	394 M €	3 493
17	1 386 M €	11 661	409 M €	3 335
18	1 375 M €	10 883	447 M €	3 430
19	1 366 M €	10 397	466 M €	3 511
20	1 162 M €	8 830	445 M €	3 217
21	705 M €	5 516	151 M €	1 160
22	638 M €	4 782	147 M €	1 131
23	634 M €	4 480	192 M €	1 346
24	518 M €	3 481	139 M €	961
25	231 M €	1 557	87 M €	563
26	57 M €	422	6 M €	51
27	27 M €	190	2 M €	16
28	15 M €	100	2 M €	10
29	7 M €	45	1 M €	3
30	3 M €	22	1 M €	4
	22 196 M €	274 282	7 805 M €	101 306

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et est noté Aa3 par Moody's et AA par DBRS. Tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul des ratios mentionnés à l'article R. 513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés au 1) et 5) :

Néant

II- Exposition sur les personnes publiques

Néant

III - Organismes de titrisation et entités similaires

Néant

IV- Valeurs de remplacement

Au 31 décembre 2015, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH s'élèvent à 2 898 267 612 euros et sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 341 692 612 Euros
- Dépôts à terme des sommes reçues à titre de collatéral suite à l'activation du Pré-maturity test : 2 557 millions d'euros. Ce placement auprès de la BFCM se présente sous forme d'un prêt avec un préavis de 2 jours.

V- Remboursements anticipés

Au cours du quatrième trimestre 2015, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 9,37%.

Ce taux est déterminé sur base historique, par type de taux et de produit, selon une méthode forfaitaire consistant à calculer chaque trimestre une moyenne pondérée des taux de remboursements anticipés sur cinq années glissantes.

VI- Risque de taux

Les conditions de fonctionnement de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH ne doivent pas, par principe, l'exposer à un risque de taux qui ne soit pas couvert par ailleurs.

Les fonds collectés par l'émission de titres sont reprêtés à la BFCM avec les mêmes caractéristiques de taux et de durée. L'actif et le passif sont ainsi parfaitement adossés en durée et en taux.

Le risque de taux se résume aux risques liés aux emprunts subordonnés et au placement des fonds propres.

La société pourrait être exposée à un éventuel risque de taux et de change en cas de défaillance de la BFCM. Dans ce cas, la société serait amenée à exercer sa garantie et deviendrait propriétaire des crédits à l'habitat. Les documents du programme d'émission permettent à Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH de mettre en place des mécanismes de couverture des risques de taux et de change (tels qu'une surcollatéralisation, la mise en place de réserves de trésorerie, des règles additionnelles de sélection sur les actifs éligibles ou tout autre mécanisme qui respecte les dispositions légales applicables aux sociétés de financement de l'habitat) et notamment de conclure des swaps spécifiques avec des contreparties devant satisfaire à des critères de rating précis pour la couverture de ces risques dès dégradation de la note de la BFCM.

Suite à la dégradation de la note à long terme de la BFCM à A+ par l'agence de notation Fitch Ratings le 14 décembre 2011, et conformément au prospectus, des swaps ont été mis en place afin de couvrir le risque de taux et de change sur les actifs et les passifs.

Cependant, les transactions couvrant le risque de taux ont été résiliées en juillet 2015. Depuis, ce risque est couvert par les autres mécanismes prévus dans la documentation (notamment par la surcollatéralisation).

Les transactions couvrant le risque de change restent toujours en vigueur. La contrepartie de ces swaps est actuellement BFCM qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du programme d'émission : A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch.

En cas de dégradation de la note de la BFCM en dessous des seuils A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch, BFCM devra être remplacé par des contreparties éligibles.

Des swaps miroirs ont été simultanément mis en place entre Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH et la BFCM afin de neutraliser la position de taux créée par la présence des prêts miroirs.

En cas de défaut de la BFCM les prêts sécurisés et les swaps de change miroirs seront résiliés. Les swaps couvrant les risques de devises sur les émissions conclus avec une contrepartie éligible resteront en place. Le seul risque de taux sera alors un risque sur les fixings.

Au 31 décembre 2015, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan était de 34 millions d'euros pour une hausse des taux de 200pb.

VII- Couverture du besoin de liquidité

L'article R.513-7 prévoit une obligation de couverture à tout moment des besoins de trésorerie à 180 jours de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH.

Les besoins de trésorerie s'entendent comme :

- * les flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur le passif
- * diminués des flux prévisionnels d'intérêt et de principal sur les actifs de remplacement et sur les actifs reçus à titre de garantie
- * diminués (ou augmentés suivant le cas), des montants à payer (ou à recevoir) afférents aux instruments financiers à terme visés à l'article L.513-10.

Ce besoin net de trésorerie est aujourd'hui couvert par le montant déposé dans le Cash Collateral Account suite à l'activation du Pre-Maturity Test. Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH bénéficie en effet d'une mise à disposition de liquidité permettant de couvrir intégralement les tombées de principal des émissions à venir au cours des 9 prochains mois.

Au 31/12/2015, le montant de liquidité mis à disposition de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est de 2 556 575 000 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.